

Le mot du droit

Numérique

*Si vous ne pouvez pas me donner la poésie,
ne pouvez-vous pas me donner la science poétique ?
Ada Lovelace Byron*

Ô soleil numérique !
Ô vieillese électronique !
Ô prouesses technologiques.

N'ai-je donc tant vécu que pour cette informatique ? Numérique. L'avez-vous dit ? Si vous avez dit le mot, alors aujourd'hui vous avez tout dit, ou presque. Tout dit du moment. Tout dit du mouvement. Tout dit du monde.

Si vous ne l'avez pas dit, vous êtes en retard de le dire. Réveillez-vous car, si vous ne dites pas « numérique », vous risquez de mourir. Le dire d'un ton léger – permis pour ne pas trop inquiéter – n'enlève pas un soupçon de la profonde gravité de cette vérité qui, sait-on, viendra vous faucher. La sanction sera peut-être votre « mort numérique » – je la sais exister en ignorant exactement ce qu'elle est.

Bon, soyons optimiste, parlons de votre vie, bien sûr de votre « vie numérique » – que divers opuscles vous proposent de protéger !

L'enthousiasme aveugle l'amateur, et lui interdit de s'arrêter sur le mot. Ce qui est plus singulier, c'est qu'il aveugle également le professionnel – d'ici ou de là.

Ce mot. Si général. Ancien. Mathématique. Scientifique. Spécial¹.

¹ G. Ifrah, Histoire universelle des chiffres, Laffont, 1994, 2 t ; y sont numériques notation et symboles qui servent la numération (nom féminin) impliquant un système (autre mot...) numérique.

Ce mot est devenu général. Actuel. Economique. Sociétal. Général.

Ce mot général dans sa spécialité est devenu plus que général dans la société – civile, bien sûr – stimulée par la société médiatique. Il est général dans la communauté juridique désormais ouverte aux quatre vents terminologiques.

Numérique ! Un de ces mots qui, si vous ne l'utilisez pas est propre, par votre seul silence, à vous faire passer pour un imbécile – encore que ne pas l'utiliser ne garantisse rien. Car tout est devenu numérique. Le proche passé lui-même n'est plus rien. Autant en emporte le numérique. Voyez la société de l'information.

Vous n'avez pas quarante ans ? Vous aviez presque vingt ans au tournant du siècle : l'an deux mille ! Vous baigniez officiellement dans la « société de l'information »², résultat, entre autres, des autoroutes de l'information. Vous pensiez faire carrière en son sein. Raté. Mais pas dommage à suivre Michael Crichton : « Dans la société de l'information, personne ne pense. On croyait bannir le papier, on a banni la pensée ». Il y a toujours des grognons.

De fait, la société de l'information s'est éparpillée au premier vent électronique qui souffla au siècle naissant. Les juristes le savent avec la signature, la communication, le commerce et le contrat électroniques³. L'idée générale s'est dispersée sous ces plus réalités et actions technologiques précises. Le « double clic » consacrant discrètement le contrat formel – par un réseau⁴ – parlait mieux que l'idée vague de société de l'information.

Puis on sera les dents le temps que cesse la terreur financière de la finance internationale – numérique depuis 50 ans... Un matin, la tempête financière a cessé. Le siècle avait plus de dix ans. La brise de cet autre matin annonçait une journée tranquille... Le soleil s'est subitement levé, et il était numérique ! Eblouissant, comme un soleil bien sûr, en plein milieu du beau ciel bleu piscine du capitalisme.

Nous n'étions plus dans la société de l'information, mais dans la société numérique⁵.

Il fallait donc s'adapter, basculer et se transformer pour avoir seulement une chance de voir le jour nouveau qui se levait. Car dans la vie moderne ne pas voir, c'est ne pas vivre. Pour vivre il faut voir et aller voir ailleurs par des avions, bateaux, voitures, trains... aller voir la pâleur des mers de fin de globe, la blancheur du K2, la verdure des forêts qui reculent, la rougeur de terres de plus en plus rares, la maigreur des enfants de contrées de pays pourtant inscrits à l'ONU. Donc, comme voir c'est vivre, tout le monde a été convaincu qu'il fallait voir

² Rapport du Conseil d'analyse économique, 2005, dir. N. Curien et P.-A. Muet.

³ Pour le croisement avec la communication : J. Huet et E. Dreyer, Droit de la communication numérique, LGDJ, 2011 ; Le contrat électronique, au cœur du commerce électronique, préf. J.-C. Hallouin et H. Causse, coll. Ann. Faculté de droit de Poitiers, LGDJ, 2006.

⁴ ... et non nécessairement à distance, la confusion persiste ; le double clic est une forme.

⁵ Toutefois, la proposition de règlement du 15 février 2020 sur les marchés contestables indique en définition de « secteur numérique » : « le secteur des produits et services fournis au moyen ou par l'intermédiaire de services de la société de l'information » ; le numérique s'y déploie de façon moderne en visant précisément un « service de plateforme essentiel » comme l'un des services suivants : services d'intermédiation en ligne, moteurs de recherche en ligne, services de réseaux sociaux en ligne, services de plateformes de partage de vidéos, services de communications interpersonnelles non fondés sur la numérotation, systèmes d'exploitation, services d'informatique en nuage, services de publicité... fournis par un fournisseur de l'un quelconque des services de plateforme essentiels. Tout cela est le numérique de marché, et seulement lui. Pour l'emploi : F.-X. Marquis, Société numérique, Patrimoine humain ou crime contre l'humanité, L'Harmattan, 2018.

le numérique. Cela exigeait d'affronter la journée numérique qui allait durer un siècle disaient les avertis (« Dont on sait bien qui ils sont ! », se serait écrié Raymond Devos). Ce qui donne notre comportement. L'adaptation numérique. La transformation numérique. La bascule numérique.

En somme, voir le numérique et mourir...

Vivre et heureux est la spécialité de Gaston. Je le vois au quatre saisons car, à l'année longue, il pêche aux abords d'une célèbre écluse ; je lui ai demandé ce qu'il pensait du numérique et il m'a dit : « Encore des âneries ». Cela a stimulé ma pensée.

Tout est devenu numérique. Tout est devenu numérique car pendant trente ans, depuis les années 70 en vérité, on a pratiqué la dématérialisation informatique, donc numérique⁶. Et là, aujourd'hui, en contradiction avec l'idée de ce sage, mais après tout il n'est que pêcheur et point docteur, je la vois bien la réalité. Nous sommes dans une société numérique. Entendez-les, les docteurs, chacun dans leur « intradisciplinarité » (l'inverse de l'interdisciplinarité). Tout est numérique.

Démonstration.

Prenons le ton de Jean d'Ormesson sinon la plume, puisque c'était un crayon. Tout est numérique. Tout morceau du Tout est numérique. Petit ou gros. Ou morceau moyen. Et d'abord signalons les gros morceaux.

La République. Hier, on comptait les républiques, c'était déjà du numérique, mais maintenant l'affaire est folle. La République a été mise au format de la « République numérique »⁷. Elle ragaillardit la vieille loi informatique... La France est touchée ! « France Num » vous guide dans votre conversion (<https://www.francenum.gouv.fr/>). Autre gros morceau. Le libéralisme, devient « libéralisme numérique »⁸. Deviennent encore et aussi numériques, la démocratie, la révolution (oh oui surtout elle !), le monde, l'âge, la civilisation, l'ère ! L'air peut-être pas. L'aire sûrement (le prétendu espace numérique).

La science mute aussi au numérique, l'économie numérique⁹ et la sociologie « du » numérique en attestent¹⁰. Ce qui n'est pas seulement employer des outils informatiques de la l'ère numérique.

Quid des plus petits et autres morceaux ? Numériques eux-aussi ! Et nombreux !

⁶ Gilles Dowek, informaticien en vue, les tient pour synonyme, à défaut d'analyse de philosophie (informatique ?). Il note que, dans le monde, le terme informatique est stable, probablement immuable : Vivre, aimer, voter en ligne et autres chroniques numériques, Le Pommier, 2017. G. Berry, L'hyperpuissance de l'informatique, O. Jacob, 2017.

⁷ Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui a notamment complété et réformé la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 dite informatique et libertés.

⁸ É. Sadin, La silicolonisation du monde : l'irrésistible expansion du libéralisme numérique, Éditions L'Échappée, 2016.

⁹ Expression usuelle, même sur les couvertures de livres...

¹⁰ D. Boullier, Sociologie du numérique, 2019, A. Colin. Avec des considérations intéressantes sur l'écriture (pas littéraire) des codes valant « écriture informatique » du code qui se lit mais « l'algorithmique comme écriture et comme logique est sans doute la clé, bien plus que le code » (p. 135).

Le fait du numérique, et encore heureux, est également scientifique. L'algorithmique ? Numérique ! Le traitement, aussi ! Le calcul, la commande, la modélisation tous numériques à l'occasion. Et même l'électronique et l'informatique, de quoi pour un juriste en perdre son maigre savoir technologique. Chaque thème cité a au moins un livre !

Entre deux vagues scientifiques (l'une exacte, l'autre humaine), l'analyse peut aussi être numérique. Comme peut l'être le harcèlement, la cognition, l'identité (l'identité numérique, tout un sujet !), l'espace, le journalisme, la lecture, le livre ! Ah le livre numérique, on en a beaucoup parlé pour beaucoup se tromper – papier ou numérique, les deux livres vivent fort bien. Plus prégnant est le document numérique ou l'entreprise, la télévision, la photographie numérique, ou l'art, la culture, le travail...

Il se dit que l'on serait dans le « tout numérique », vite dénoncé en « mirage numérique ». Un mot qui devient une religion suscite toujours quelques impies. L'incroyance ne suffisant pas à dénouer ce qui se joue dans la folie numérique, on se méfiera des slogans de quelques-uns, qui les mettent en colloques ou webinaires spécial Covid. On doutera aussi de ceux qui prétendent procéder à la dématérialisation en 2020 quand le train est passé trois fois – ô pauvres administrations et Justice¹¹. Ou de ceux qui se focalisent sur une idée : la donnée, l'algorithme, le *token*... pour nous de simples « variants » numériques ? Car « virus numérique » il y a bien, et fort différent des « virus informatiques ».

Deviennent encore et aussi numériques, et ce sera dit car l'heure est grave (et aussi numérique, on l'a compris) : l'humanisme, l'homme... Voyons en entreprise où le seul mot de « l'humain » est un slogan impératif (sourire). Quel dirigeant se refuserait d'employer l'argument du « A l'heure du numérique il convient de... ». Aucun. Ou bien. « A l'ère du numérique il nous faut... ». Aucun. Qui, du reste, de bonne composition, refuserait de s'employer à la nouvelle foi ? Michel Henry nous a appris dans *L'amour les yeux fermés* (Gallimard, 1976) la force de la foi civile. Ainsi se fait le numérique puisque nous sommes convaincus que notre avenir est de le faire.

Eh bien si tout est numérique, c'est probablement que tout était numérique avant qu'on ne le ressasse. Oui, tout est peut-être bien numérique – ce qui dépend de comment on l'entend. Peut-on ignorer que divers grands esprits ont souvent vu l'univers en une simple structure mathématique ? Il fait bon être juriste et n'avoir à manier que les mots du Droit.

Le Droit est dans le « Tout », le Droit est donc numérique. Le Droit est devenu numérique.

Voyez, on peut officiellement créer au nom de la loi (le Code de l'éducation nationale) un *Master Droit du numérique*¹². Euh... « du » ? *Droit du numérique* ou *Droit numérique* ? Toujours s'interroger sur le sujet ! Ses mots, l'article du mot. Toujours, surtout si personne ne le fait : les biais humains. Il faut des empêcheurs de tourner en rond numérique pour les corriger, quand, demain, il faudra des spécialistes du mot une fois des milliards de mots implémentés

¹¹ Pour un travail pluridisciplinaire : J.-M. Rietsch, M.-A. Chabin, E. Caprioli, Dématérialisation et archivage électronique (mise en œuvre de l'ILM, *Information Lifecycle Management*, Dunod, 2007.

¹² Arrêté du 4 février 2014 relatif aux mentions du diplôme national de master (J.O. du 11 février 2014). L'arrêté du 22 janvier 2014, non modifié, sur les mentions du diplôme national de licence ne consacre pas, en revanche, une licence des sciences du numérique ou sciences numériques. Un ratage politique ? L'expression fleurit désormais.

(numérisés) dans les programmes et systèmes numériques. Pour quoi ? Pour les relever de leurs défaillances !

Alors, Droit numérique ? Non. C'est bien l'usage du Droit du numérique qui court dans l'enseignement supérieur et les colloques¹³. Signe. *A priori*, l'adjectif ne suffit pas.

Le *Nouveau Larousse encyclopédique* (2 t., 1994), d'une époque où la micro-informatique enseignait déjà à tous l'informatique, donne seulement l'adjectif « numérique » (« relatif aux nombres », indique le dictionnaire). Et il signale déjà l'anglicisme *digital* à éviter. « Numériser », pour sa part, était alors et depuis un long temps un verbe classique désignant un fait relatif aux nombres, à la description par le nombre – qui n'échappe pas aux mots et à la philosophie¹⁴. Sans désespérer, « numériser » deviendra l'action informatique que seuls quelques amateurs appréciaient à l'époque – aujourd'hui, nous numérisons banalement papiers et photos en format, soit en in-format-ique, JPEG ou en PDF. Le système informatique, via un périphérique, calcule en nombre pour donner de la chose sa version en objet numérique – informatique.

Ce processus a été initié au XVIIe siècle avec la pensée de Descartes, une révolution du calcul et de ses fonctions. Quand tout aura été numérisé (en 2010 ou 2100 ?!), alors poindra « le numérique », un nom, un substantif. Le dictionnaire suivra, il suit déjà. La langue préserve le langage qui ne ménage pas la langue (lexicographique) : il l'influence jusque dans la pierre – tendre – des dictionnaires.

La roue du temps a tourné, l'adjectif numérique, seul, n'a pas tenu le coup.

En droit, l'emploi est une évidence (...). *Droit numérique* rendrait trop pâle ou nouvelle l'idée fondant ce domaine juridique ? Qu'à cela ne tienne, délaissions l'adjectif : *Droit du numérique* conviendra mieux ! L'expression gonfle les voiles du droit d'un espace, d'un monde, d'un univers. Celui du numérique. D'un simple caractère mathématique, numérique est devenu une substance sociale titanique.

Le numérique est un Tout. Non le double Tout de Jean d'Ormesson¹⁵. Un Tout toutefois ! Un monde. Probablement pas celui du « cyberspace », ce mot savate du milieu autorisé qui, pour n'avoir été ni investi ni défini, ne dit rien, et pour cause – il est indéfini, infini. Et là les juristes calent, si tant est qu'ils sachent que le sujet est sous ladite pierre. Le numérique est infini (eh oui... ∞ que les amateurs retrouveront chez un romancier mathématicien avec nombre de mots mathématiques¹⁶).

Les choses numériques se décomptent pourtant depuis longtemps. Le spécialiste du compte ne parle pas là des comptes, des chiffres et nombres qui traduisaient sur tablettes, en Mésopotamie, les opérations comptables et juridiques par qui advinrent les premiers mots !

¹³ Droit du numérique, Larcier, 2018, par Benjamin Docquier.

¹⁴ Pure création de l'esprit à laquelle rien de fixe ni d'établi ne correspond selon Berkeley, le nombre n'existe pas en dehors de l'esprit. Le vocabulaire des philosophes, Ellipses, 2016, dir. J.-P., Zarader, t. 2, p. 421, par P. Hamou.

¹⁵ Presque rien sur presque tout, Gallimard, 1996, p. 259. Le premier Tout est l'univers en expansion, le second est au-delà (l'être ou disent certains Dieu).

¹⁶ G. Tenenbaum, Des mots et des maths, O. Jacob, 2019.

Je parle de juste d'hier, de sociologues qui, pour la sortie du siècle, disaient que le « réseau numérique » donnerait la troisième grande séquence de Sapiens¹⁷.

La première serait celle de la seule oralité (elle mériterait probablement des découpages, mais que se passait-il il y a 100 000 ans et au-delà ?). La deuxième advint avec l'écriture (7/8 millénaires au compteur, pas un dixième de la période orale où nous croisèrent Neandertal). La troisième s'ouvrirait maintenant et on revient à l'ère du numérique. Pré-Histoire, Histoire et Post-Histoire. Belle thèse et synthèse : à défaut de savoir être contre, je suis peut-être pour¹⁸.

Le numérique a moins marqué les juristes que les sociologues qui regardent palpiter la société dans ses moindres mouvements, et non dans l'image qu'en donne le droit. Or le droit de l'informatique est un peu resté le droit du logiciel – sans faire injure à quiconque¹⁹. Il n'imposait pas d'évidence une discipline majeure, jouant des coudes épistémologiques et l'effort d'en savoir les concepts, les lois et le domaine. Le logiciel a stimulé et bloqué la réflexion relative au « numérique » (ça y est, je cède), laquelle appelle un paradigme, une science, ou une matière (soyons modestes, nous ne sommes que juristes). En plus clair, la correspondance usuelle entre un mot et une matière n'est pas survenue (Civil, droit civil ; commerce, droit commercial ; travail, droit du travail ; consommation...). Des innovateurs au grand mérite parlent ainsi du *Droit des activités numériques*²⁰. Il semblerait que l'on vise le brouhaha incertain et certain, là-bas, des « activités » – du reste un droit de l'inactivité se conçoit-il ? Le mot capable de porter une matière juridique implique en général quelques ouvrages substantiels et de synthèse (beaucoup de mots mais pas trop). L'histoire avait déjà bégayé avec le Droit de l'informatique²¹. Le Droit numérique (là, je résiste) attendra encore un peu. L'époustouflant *Traité de droit civil du numérique*, de Philippe Gaudrat et Frédéric Sardain, nous laisse avoir raison avec le canton du droit civil (Larcier, 2015).

Le juriste mobilisé se mobilisera et sera (de plus en plus) mobilisé par le cours des choses. L'ampleur du phénomène mérite mieux que de refuser les mots ou que de s'esclaffer à les répéter sans jamais les pénétrer avec attention et quelque effort de culture. L'emploi du mot « numérique » n'est plus un usage, mais une loi de l'esprit. Au presque sommet de sa gloire, le mot est snobé par quelques-uns qui entendent se distinguer de la masse moutonnaire du numérique. Son emploi devenu banal devient insuffisant. Ils veulent un autre mot ! Leur volonté est faible, formelle, non conceptuelle. Ils se noient dans l'emploi du mot anglais.

Survient alors la fanfaronnade sémantique du « digital ».

¹⁷ J.-P. Durand, *La société de l'information*, in, *Sortie du siècle*, La France en mutation, Vigot, 1991, dir. Durand et Merrien, p. 432.

¹⁸ Toute ma poésie cède devant cette vue que l'on peut dire prophétique (surtout si le XXI^e siècle devient effectivement numérique, c'est-à-dire, si le secteur informatique continue de progresser sinon aussi magistralement au moins notablement).

¹⁹ Parmi divers beaux ouvrages : A. Hollande et X. Linant de Bellefonds, *Pratique du droit de l'informatique*, Delmas, 2008.

²⁰ L. Grynbaum, C. Le Goffic et L. Morlet-Haidara, *Droit des activités numériques*, Dalloz, 2014. Lamy Droit du numérique, 2019, par M. Vivant, B. Warusfel, N. Mallet-Poujol et L. Costes.

²¹ Un rescapé de l'histoire : Y. Bismuth, *Droit de l'informatique*, L'harmattan, 2018, réédition d'un des premiers ouvrages sur le sujet. A. Bensoussan, *Informatique - Télécoms - Internet*, 6^e éd., Francis Lefebvre, 2017. *Adde* : J. Huet et H. Maisl, *Droit de l'informatique et des télécommunications*, Litec, 1989 (intéressante vue sur la formation de la pensée juridique informatique).

S'adonner à rénover la langue française tout en servant une sauce anglaise²² : le Digital. Mot anguille qui sous l'impulsion anglaise est adjectif, substantif et quasi-verbe. Personne ne peut en vouloir à un mot. Les managers peuvent envisager de digitaliser... Là où personne ne voudrait numériser – triste verbe qui, lui, fait entendre la machine silencieuse transformer une chose en séries d'informations, en code. Affreux ! Tandis que digitaliser assure la transformation en laissant la chose transformée à l'œil et au doigt ! Ne niez pas : digital veut dire doigt ! C'est le mot primaire désignant le fait numérique primaire de compter par ses doigts²³. On est loin de la première conception informatique (dit-on) de Ada Lovelace ou du calcul numérique qu'imagine Alan Turing.

« Digital » est hypocrite par son côté facile, ludique « Mickey » : vous voyez ? Un côté qui dit : « la grande mutation qui tord vos vies – dans l'immatérialisme électronique – n'est que du jeu, du clic qui ne fait même plus clic ». Le digital évoque l'effleurement qui nous contente. Trois fois effleurez l'écran et le livre désiré s'ouvre, vient le rapport que je cherchais ou le film qui va vous ravir... Et aussi un côté voile sur le fait.

Le mot digital irait bien si nos vies reposaient sur l'effleurement, si ce geste sensuel provenait d'un monde uniquement composé de faits doux. Tel n'est pas le cas. Les faits sont durs, ils nous marquent, nous blessent, les gens aussi, les événements pareillement, même lointains, la vie sociale nous bouscule, parfois jusqu'au suicide, la nature nous renverse, nous précipite, nous brûle, nous meurtrit. La vie n'est pas tendre. Nous sommes de la matière cérébrale incrustée de marques nettes provenant d'épisodes violents. Du neurone cogné. De la synapse arrachée. Qu'il me soit alors permis d'en déduire, outre la haute trahison de la langue française, que le mot « digital » trompe sur ce qu'est la vie et la technologie.

Aussi, peut-on douter du mot digital que l'Union européenne imposera peut-être un jour. Informatique, électronique, numérique. La sonorité des mots offre une euphonie technologique qui réchauffe un peu du cliquetis 1/0. Ce groupe de mots signale le même fait des marques, symboles et signes des langages informatiques (des spécialistes ont aussi pu considérer le langage électronique²⁴), un peu effrayant, oui. L'euphonie informatique-électronique donnant numérique dit franchement de quoi il retourne.

Le numérique avoue que l'être humain est en face d'écrans et matériels, de machines, de systèmes (ah ce mot défendu depuis dix ans !). La technique moderne est la technologie. En face de machines très actives, on plaidera ailleurs qu'il faudra l'aide de la littérature, peut-être spécialement de la poésie, pour subjuguier les créations informatiques. La poésie numérique ? Non. Il n'y a d'ailleurs pas une poésie analogique. Quoique... l'analogique relie sensiblement le fait physique au fait numéraire. Une balance exige un poids étalon²⁵, une corde, une poulie et une règle ; cette scène physique sensible permet de peser alors une chose au bout de la corde : on mesure, donc on numérise la chose.

²² Pour une vue de la propension locale à se laisser coloniser : R. Debray, *Civilisation*. Comment nous sommes devenus américains, Gallimard, 2017.

²³ Un doigt = 1, deux doigts = deux... La main fut la première machine à compter : G. Ifrah, *préc.*, t. 1, p. 121.

²⁴ De 1960 à 1980 : J. et J. Poyen, *Le langage électronique*, PUF, 5^e éd., 1980.

²⁵ https://www.hervecausse.info/Le-kilo-n-est-plus-une-chose--Mais-une-formule-mathematique-Comment-integrer-ca-en-droit-des-biens_a1689.html

La numérisation informatique c'est quand même une autre affaire²⁶. L'approcher est un idéal qu'un juriste se permet grâce à toutes sortes de gens qui écrivent en sachant. On peut ainsi penser à Gérard Berry qui, au Collège de France, a consacré sa première leçon à la révolution numérique. Loin du slogan actuel, il visait à dégager ce qu'il appelle « la pensée informatique ». Devant le fait du numérique, le mot impose probablement au juriste un Droit pour former les jeunes esprits et le soleil levé.

Une pensée numérique. Par les mots. Par le mot. La pensée juridique a des armes pour l'esquisser, voire plus. L'éternel retour nous commande encore de chasser les vieilles lunes de notre âme de ce soir.

*Nous avons tous les jours l'habitude de voir
Cette route si simple et si souvent suivie
Et pourtant quelque chose est changé dans la vie
Nous n'aurons plus jamais notre âme de ce soir.
Anna de Noailles*

²⁶ Par nature ce calcul numérique s'oppose au calcul digital précité : Dictionnaire d'histoire et philosophie des sciences, Dir. B. Lecourt, PUF, 2006, V° Informatique (et non numérique, absent) et V° Computation.